



Retraite progressive indépendant- Revenu d'activité

Par Laurence13

Bonjour
Je suis en micro-entreprise.

Pour accéder à la retraite progressive, je dois avoir un revenu d'activité pour l'année N-2 >ou=à 40% du smic annuel brut.

Quel est le revenu pris en compte pour déterminer le revenu d'activité ? Brut (CA) ou net avant ou après abattement fiscal ?

Mon conseiller carsat ne sait pas trancher.

Par rvroy

Bonjour,

Pour déterminer si vous remplissez les conditions de revenu d'activité pour la retraite progressive, vous devez calculer votre revenu net imposable en appliquant l'abattement forfaitaire à votre chiffre d'affaires brut (sans déduction des charges et dépenses).

L'abattement est fonction de la nature de votre activité :

71% pour les activités de vente et de fourniture de logement

50% pour les activités de prestation de services commerciaux et artisanaux.

34% pour les activités libérales

Cordialement,